

Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme

Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale

Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

1. Identification de la personne publique responsable
énomination
ommunauté des Communes du Diois
RET/SIREN
2 600 534 00018
pordonnées (adresse, téléphone, courriel)
rue Camille BUFFARDEL – BP 41 – 26150 Die
om, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne ablique responsable
ain MATHERON – Président
om, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau étude, etc.)
ascal ALBERT – Responsable Service Urbanisme – Habitat
pordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
ascal.albert@paysdiois.fr – 04 75 22 29 44 – 06 20 09 57 28

2. Identification du PLU
2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i))
PLU de la commune de Romeyer
2.2 Intitulé du document
Plan Local d'Urbanisme
2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document
3 décembre 2010 – disponible sur le GPU
2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU
Romeyer
2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)
Il s'agit d'une mise à jour du règlement écrit. Il n'y a pas d'autre modification.
3. Contexte de la planification
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
⊠Oui □Non
Si oui, nom du document et date d'approbation :
SRADDET Région AURA
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
□Oui ⊠Non
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
SAGE Drôme et Parc Naturel Régional du Vercors
3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration ☐Oui ☑Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Le dossier de PLU a fait l'objet d'une avis du Préfet du Département après son arrêt. Dans son avis du 16 avril 2010, le Préfet de la Drôme a exonéré le dossier d'évaluation environnementale. L'avis est joint au dossier de modification.
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? □Oui ⊠Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale □Oui ⊠Non
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine

4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique

Modification simplifiée – L153-36 du CU et suivants et plus particulièrement L 153-45 à 48 relatifs à la modification dite simplifiée

4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

Données 2021 INSEE: 216 Habitants

4.2.2 Caractéristic	ues spatiales				
Superficie totale (en hectares)	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.				
	Actuel	lement	Après évolution		
Superficie par zones	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire	
zones U	10.6 ha	0.2 %	0	0	

zones 1 AU	0.3 ha	0 %	0	0		
zones 2 AU	s 2 AU 0 0 0 0					
zones A	114.5	3.01 % 0 0				
zones N	3674.6	96.7 %	0	0		
Total	3 800 ha	100% 0				
4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développemen durables (PADD). Il n'y a pas d'objectifs chiffrés mais une orientation visant à renforcer l'enveloppe urbaine par l'urbanisation des espaces résiduels au sein de l'enveloppe urbaine et à partir des						
secteurs avec de	s constructions res	centes (voir 4.2.2)				
	ues de la procédu					
4.3.1 Contenu et	objectifs de la proc	édure				
Mise à jour juridic	ue et actualisation	du règlement écri	t via une modifica	tion simplifiée		
4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions ☐ Oui ☑ Non						
Si oui, préciser la	localisation et la s	uperficie				
constructions dar	ouvrir des zones à les zones A et N. les zones A et N en	L'objectif est de g	gérer l'extension d	es habitations		
Loc incidences s	Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ulra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?					
incidences au re territoires ulra-ma aux fonctionna environnementale	arins, au regard de lités écologiques e initiale ou dans sa ∃Oui	de conservation s objectifs de con ont-elles été	servation des esp analysées d	aces nécessaire		
incidences au reterritoires ulra-ma aux fonctionna environnementale Si oui, préciser le	arins, au regard de lités écologiques e initiale ou dans sa ∃Oui	de conservation s objectifs de con ont-elles été a version actualisé	servation des esp analysées de?	aces nécessaire ans l'évaluation		

4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs

□Oui ⊠Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie

4.3.4 La procédure a pour objet :
- de créer un espace boisé classé
□Oui
Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace boisé classé
□ Oui ⊠ Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers □ Oui
⊠Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier
□Oui
⊠Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de créer de nouvelles protections environnementales
□Oui
⊠Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels ☐Oui ☑Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
Sans objet
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : □Oui □Non

Si oui, préciser l'adresse du site interne issue de l'examen au cas par cas ou d compatibilité				
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du text	e.			
4.5 Mise en compatibilité du PLU da (L. 300-6-1)	ıns le d	cadre d	'une procédure intégrée	
- Description de l'opération ou du proje des éléments devant être mis en comp				
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : □Oui □Non				
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité				
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du text	e.			
4.6 Mise en compatibilité du PLU av	ec un	docum	ent supérieur	
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la <i>rubrique 3.1,</i> intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document				
Cliquez ou appuyez ici pour entrer	du tex	te.		
- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité				
Cliquez ou appuyez ici pour entrer	du tex	ite.		
4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales □ Oui □ Non				
Si oui, préciser les effets				
5. Sensibilité environnementa	ale du	territoi	re concerné par la procédure	
5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :				
	Oui	Non	Si oui, précisez	
Les dispositions de la loi montagne	\boxtimes		L'intégralité du territoire communal est couvert par la loi montagne.	
Les dispositions de la loi littoral		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)			Sites Natura 2000 FR 82100017 Hauts Plateaux et FR 8201682	

		Rebord méridional du Vercors. ZPS pour les Oiseaux intitulée « Hauts Plateaux du Vercors qui fait partie d'une ZICO.
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement		Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors Code National FR 3600074
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement		PPR prescrit – arrêté N° 08-5643
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		Cliquez ou appuyez lei pour entrer du texte.
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine		Cliquez ou appuyez iči pour entrer du texte.
Des abords des monuments historiques prévus aux	\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine			
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	\boxtimes		Deux zones humides dans lit des cours d'eau : Haut Meyrosse et Ray
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	\boxtimes		corridor écologique
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement			5 ZNIEFF de type I intitulées « Plateau de Die et ruisseau de Meyrosse », « Hauts plateau Sud du Vercors », « Plateau et bordure occidentale des hauts plateaux du Vercors », « Montagne de Beure » et « Falaises et pieds de falaises de la bordure méridionale des hauts plateaux du Vercors »,
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier			Certains espaces de la commune sont ne EBC mais non concernés
Autre protection			Cliquez ou appuyez ici pour entrer
5.2 Le ou les secteurs qui font l'obj concernés par :	et de l	a procé	édure donnant lieu à la saisine sont
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	\boxtimes		tout le territoire communal est couvert par la loi mntagne
Les dispositions de la loi littoral		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	\boxtimes		PPRn prescrit le 11 décembre 2008, repris dans le PLU
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection		\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
5.3 Le ou les secteurs qui font l'obsituent dans ou à proximité :	jet de	la prod	édure donnant lieu à la saisine se
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)		 Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	\boxtimes	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte

l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme			
Autre protection			Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
			s établissements recevant du public nuisances sonores, qualité de l'air,
□Oui ⊠Non			
Si oui, précisez :			
Cliquez ou appuyez ici pour entrer	du tex	rte.	
6.	Auto-é	valuati	on
présent formulaire compte-tenu de sa	nature e conc	e, de sa erné -	ls de la procédure qui fait l'objet du localisation – c'est-à-dire en prenant et expliquer pourquoi la procédure ces notables sur l'environnement.
Se reporter à la rubrique 6 de la notice l'auto-évaluation. Fournir une note dé			our le détail de la démarche permettant exe (cf. point 8).
7 Andres o			
7. Autres p			
7.1 Date prévisionnelle de transmis associées	sion a	u proje	t aux personnes publiques
Décembre 2024			
7.2 Autres consultations envisagée	s (con	sultatio	ons obligatoires et facultatives)
Autorité environnementale et CDPEN	AF de I	a Drôm	e
7.3 Procédure de participation du p	ublic e	nvisag	lée
- enquête publique □Oui ⊠Non			
- participation du public par voie élect ⊠Oui □Non	ronique	•	
- enquête publique unique organisée : □Oui ⊠Non	avec ur	ne ou pl	lusieurs autres procédures
Si oui, préciser lesquelles			
Cliquez ou appuyez ici pour entrer	du tex	rte.	
- autre préciser les modalités			

Le dossier et avis des PPA et de l'autoristé environnemntale seront mis à dispôsition du public pendant 1 mois mais sans enqupete publique. Les modalité n'ont pas été arrêtées à ce jour par le conseil communautaire et la commune de Romeyer.

	8. Annexes	
8.1	Annexes obligatoires	
1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	\boxtimes
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (<i>rubrique 2.5</i>).	
3	L'auto-évaluation (<i>rubrique</i> 6)	\boxtimes
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	
8.2	Autres annexes volontairement transmises par le déposant	-1
	uillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriq equelles elles se rattachent	ues
Dé Rè	pport de présentation et ses 2 annexes cision de modifier le règlement glement avant/après avec éléments supprimés et rajoutés glement final expurgé des modifications	

	9. Engage	ement et sig	nature
Je certif	ie sur l'honneur l'exactitude des	renseigneme	ents ci-dessus
(personi	ne publique responsable)		
(personi Fait à	ne publique responsable) Die	le,	19 Décembre 2024
		le, Prénom	19 Décembre 2024 Alain

Signature

